

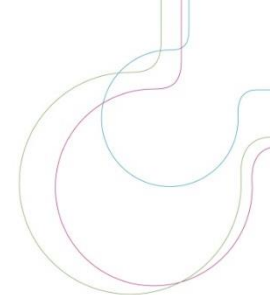


**LA RÉFORME DU 3<sup>ÈME</sup> CYCLE**

**DES ÉTUDES DE MÉDECINE**

# Le DES, diplôme nécessaire et suffisant pour l'exercice d'une spécialité

05/07/2017



## □ Principes et objectifs

### ○ Principes

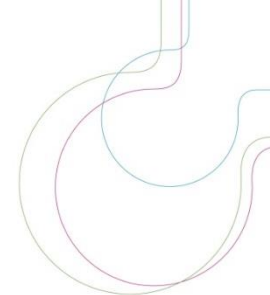
- Modernisation du système de formation
- Simplification du dispositif existant
- Acquisition progressive des compétences professionnelles
- Reconnaissance des qualifications

### **Conséquence**

**Le DES constitue le diplôme nécessaire et suffisant  
à l'exercice d'une spécialité**

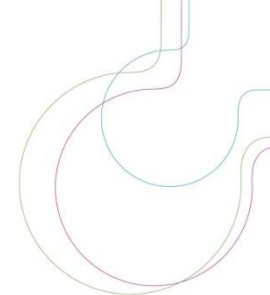
### ○ Objectifs

- Former des étudiants en médecine :
  - ✓ Disposant des compétences leur permettant d'être en capacité d'exercer pleinement leur profession
  - ✓ En mesure de s'installer le cas échéant dès la fin de la formation de 3<sup>ème</sup> cycle



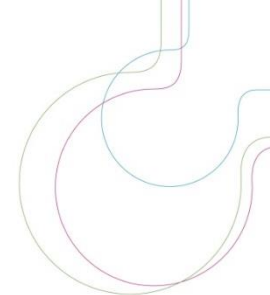
## ❑ Constats de la situation actuelle

- Nécessité de compléter le DES par un DESC
- Superposition de formations plutôt mono-disciplinaires
- Manque d'organisation générale
- Pas assez de progression pédagogique



## ❑ Changements introduits

- La liste des DES, options et FST annexée à l'arrêté du 21 avril 2017
  - 44 spécialités réparties sur 3 disciplines
  - 22 options réparties par spécialités
  - 23 FST
  
- Le DES
  - qualifie dans la spécialité, pour éviter un caractère trop tubulaire de la formation
- Les options
  - permettent l'acquisition de compétences particulières au sein de la spécialité suivie et ouvrent droit à un exercice complémentaire de cette surspécialité au sein de la spécialité
  - permettent une diversification
- Les FST
  - options communes à plusieurs spécialités
  - ouvrent droit à un exercice complémentaire d'une surspécialité au sein de la spécialité suivie
  - Apportent la pluridisciplinarité



## ❑ Changements introduits – les conséquences

- le post-internat retrouve sa raison d'être et ne sert plus à la formation initiale
- Le bénéficie de la progressivité
  - grâce aux 3 phases
  - amenant l'étudiant à une autonomie supervisée à la fin du DES
  - l'étudiant pratique le cœur de la spécialité choisie dès le début de la phase 1
- Les effets de la phase 3
  - accélération finale du processus d'acquisition des compétences du métier
  - marque une phase « pré-professionnelle » de la formation, en « autonomie supervisée ».

C'est donc la délivrance du DES en fin de parcours qui garantit l'acquisition des compétences et permet l'exercice de la spécialité



**LA RÉFORME DU 3<sup>ÈME</sup> CYCLE**

**DES ÉTUDES DE MÉDECINE**